



SAINT-AUGUSTIN
DE-DESMAURES

DEMANDE DE DÉMOLITION

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné par la soussignée, greffière de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures, de ce qui suit:

Une demande de certificat d'autorisation visant la démolition de l'immeuble sis au 431, route 138 a été déposée le 10 décembre 2020;

Toute personne voulant s'opposer à la délivrance d'un certificat d'autorisation de démolition doit, dans les dix (10) jours de la publication du présent avis, faire connaître par écrit son opposition motivée à la greffière de la Ville, au Service juridique et du greffe, dont les bureaux sont situés à l'hôtel de ville sis au 200, route de Fossambault, Saint-Augustin-de-Desmaures.

Fait à la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

Ce 6 janvier 2021

La greffière
M^e Marie-Josée Couture
www.VSAD.ca